

Procès-verbal du Conseil d'école n°2 Mardi 13 février 2018
ECOLE DE TAVERS 1 RUE ABEL ADAM 45190 TAVERS

Présents

Mme. El Bourji-Firmin, Inspectrice de l'Éducation Nationale, est excusée.
Mairie : Mme. Chardon, Mme Georges.
Parents élus : Mme. Aguidi, Mme Becquet, M. Caumont, Mme. Cuillerdier, Mme Mathieu, M. Royer.
DDEN : M. Hiault
Enseignants : Mme Déliat, Mme Dimier, Mme Gasnier, Mme Gérard, M. Gouzerh, Mme Van Praët.
Périscolaire : Mme Yang
La séance est ouverte à 18 h 30.

Rappel et vote du procès verbal du précédent Conseil d'école

Mme Van Praët donne lecture du procès verbal du Conseil d'école du 7 novembre 2017.
Il est soumis au vote pour discussion éventuelle et approbation.
Il est approuvé.

Les avenants au projet d'école

Les avenants sont rapidement mentionnés afin de laisser du temps pour une discussion avant vote sur l'organisation de la semaine scolaire.
Dans le cadre du PEAC : une intervenante musique Mme Céline Rocher interviendra jusqu'au mois de mai sur toutes les classes, une artiste en résidence, Jisun LEE, invitée par l'association Valimage intervient pour 5 séances dans la classe de CM1CM2 (cette intervention fait l'objet d'une subvention Éducation Nationale de 1000 €).
Une liaison CM2/6ème aura lieu sur le thème de la mythologie avec une professeure de français du collège R. Goupil.

Les rythmes scolaires : l'organisation de la semaine

Mme Van Praët rappelle qu'il s'agit de s'exprimer sur la possibilité d'une mesure dérogatoire à la semaine de 4 jours et demi. La dérogation consiste en une semaine de 4 jours de classe à 6 heures par jour ; l'heure des APC venant en complément puisqu'elle n'est pas considérée comme heure d'enseignement.
Pour la mairie, Mme Chardon explique que le conseil municipal s'est déjà exprimé et qu'en tout état de cause, si la semaine était maintenue à 4 jours et demi la répartition des heures de TAP ne serait pas modifiée.
Après que les enseignants, parents et le DDEN aient échangé leurs points de vue, Mme Van Praët propose un vote rappelant que si une personne souhaite un vote à bulletin secret cela reste possible.
Le vote a lieu à main levée.
Objet du vote : « vote pour une organisation scolaire répartie sur 4 jours »
Nombre de voix pour : 11
Nombre de voix contre : 4
La mairie s'engage à informer les parents très rapidement (en mars ou avril) sur l'organisation du mercredi dès que la décision d'une semaine à 4 jours sera confirmée.

Mme Van Praët remercie tous les membres du Conseil d'école et la séance est levée à 19 h 45.